



RECU EN PREFECTURE

Le 01 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200914-D00616710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 septembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Thierry PETAMENT

Absents : Mme Julie BOUCON, Mme Lorine GAGLILOLO

Procurations de vote : Mme Julie BOUCON donne pouvoir à Mme Laurence MULOT

OBJET : Déconstruction d'un immeuble sis 9 et 11 rue du Luxembourg par la SAIEMB Logement

Délibération n° 2020/006167

**Déconstruction d'un immeuble sis
9 et 11 rue du Luxembourg par la SAIEMB Logement**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2020	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de demander au Conseil Municipal de se prononcer sur la déconstruction de l'immeuble sis 9 et 11 du Luxembourg dont la SAIEMB Logement est propriétaire.

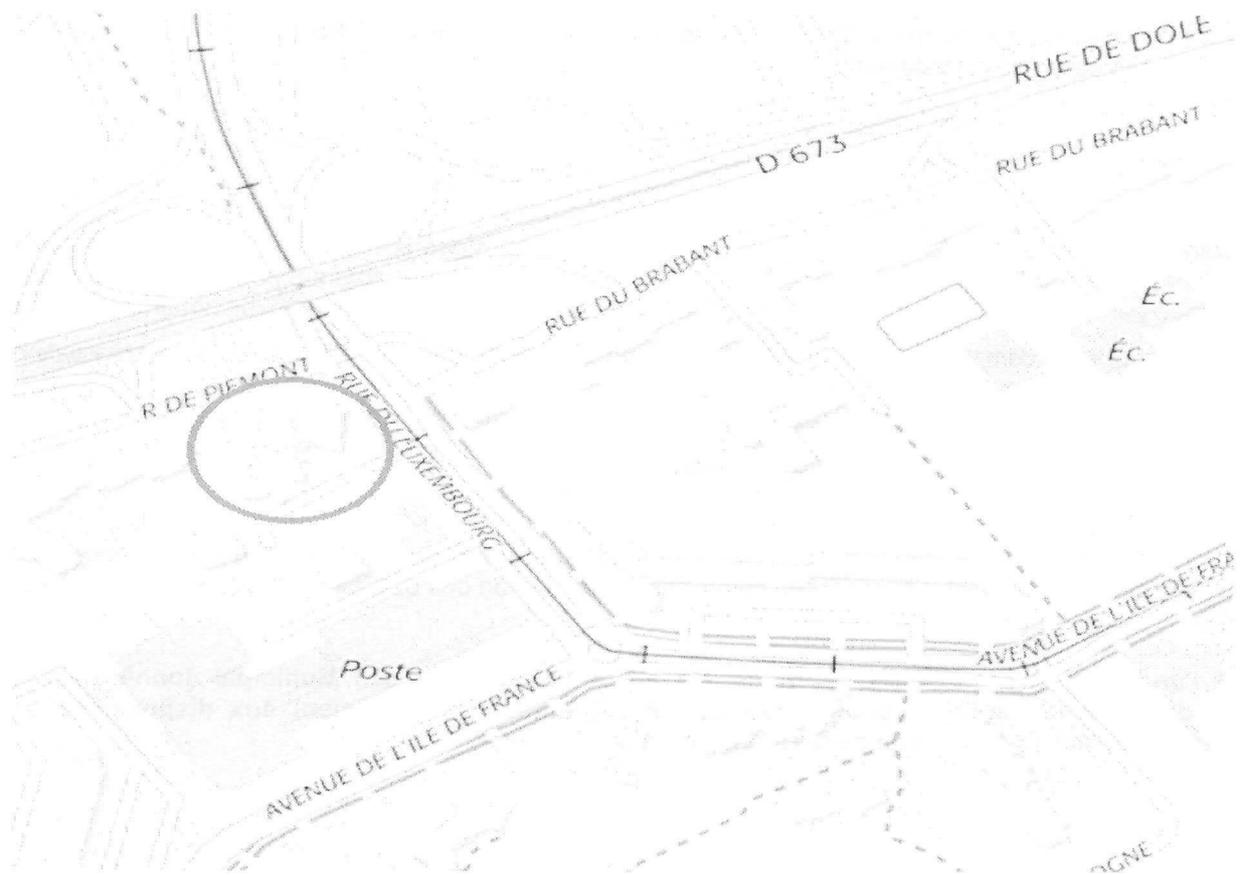
Contexte

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les études menées ont abouti à un souhait de déconstruction d'un volume important de logements sociaux sur le quartier de Planoise, notamment un immeuble propriété de la SAIEMB Logement, bâtiment 520, situé dans le secteur Ile de France, sis 9 et 11 rue du Luxembourg.

Projet de déconstruction

L'ensemble locatif sis 9 et 11 rue du Luxembourg a été construit dans les années 1979 / 1980. Il comprend 2 bâtiments (A et B) de type R+6 pour un total de 74 logements répartis sur 2 entrées (dont 3 logements réunis pour créer un cabinet médical) ainsi qu'un garage abritant 12 places de parking.

Le bâtiment est placé à l'entrée du quartier et fait partie du projet de requalification piloté par Grand Besançon Métropole dans le cadre du NPNRU.



La déconstruction de ce bâtiment permettra l'implantation de la « coopérative du numérique », projet soutenu par Grand Besançon Métropole.



Ce patrimoine présente de nombreuses difficultés de gestion pour la SAIEMB Logement qui peine à louer ces logements malgré la variété des typologies. La conception des circulations internes complique le contrôle de ce bâtiment qui a été un lieu de prostitution, de trafic d'armes et dernièrement de trafic de stupéfiants.

Lors de sa réunion le 10 mars 2020, le Conseil d'Administration de la SAIEMB Logement a approuvé la déconstruction de ce bâtiment.

Relogement des locataires

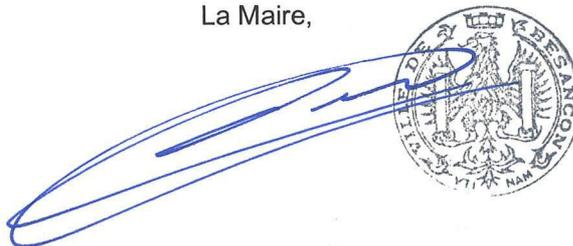
Dans le contexte de l'ANRU, le relogement des locataires s'opérera dans le cadre d'une MOUS confiée à la société SOLIHA selon les règles édictées par la charte communautaire de relogement signée par les partenaires de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2016 qui prévoit notamment :

- la prise en compte de chaque situation par un accompagnement individualisé après réalisation d'un diagnostic social,
- la recherche d'un nouveau logement et l'accompagnement à l'installation dans celui-ci,
- la prise en charge des frais de déménagement.

Les propositions de relogement sont examinées dans le cadre du Groupe Technique Relogement (GTR) qui les valide avant passage en commission d'attribution des bailleurs.

A l'unanimité des suffrages exprimés, (11 abstentions) le Conseil Municipal donne un avis favorablement sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0